# 

# Descriptif type : Allura flex 0.55

**Revêtement de sol en dalles ou en lames plombantes amovibles**  
  
Fourniture et pose de dalles ou de lames PVC plombantes amovibles de classement européen 33 / 42 type Allura flex 0.55. Le revêtement de sol PVC compact imprimé à couche d’usure calandrée de 0,55 mm d’épaisseur en dalles plombantes 50 x 50 cm ou 100 x 100 cm (sur demande) et lames plombantes 20 x 100 cm, 20 x 120 cm, 28 x 150 cm, ou format point de Hongrie 20 x 120 cm, groupe T d’abrasion de conception et fabrication 100 % européenne à partir d'une technologie sans phtalate. Le revêtement offrira une résistance au poinçonnement pr ≤ 0,10 mm, une stabilité dimensionnelle ≤ 0,05 % et une efficacité acoustique de 14 dB. Sa structure et sa masse surfacique permettront une pose plombante. Il sera doté d’un traitement de surface PUR Pearl™ facilitant l’entretien et permettant d’éviter toute métallisation ou entretien par méthode spray durant toute la durée de vie du produit. Il bénéficiera impérativement d’une garantie de 7 ans et pourra obtenir une extension jusqu’à 6 ans supplémentaires (suivant conditions de mise en œuvre des tapis de propreté Coral ou Nuway du fabricant(1)).  
  
Les chutes de pose peuvent être recyclées via notre programme de recyclage Forbo Tournesol.  
**Mode de pose**  
  
Mode de pose :  
Pose collée ou maintenue : Mise en œuvre et type de colle (type V41 green ou V42 green) suivant  préconisations du fabricant et dans le respect du NF DTU 53.2 et de l’Avis Technique du CSTB : N°.  
En fonction de la classification UPEC des locaux du CSTB et de la nature du support l’Entreprise devra utiliser les méthodologies de mise en œuvre qu’implique le classement E.  
E1 ou E2 : pose à joints vifs  
Dans le cas d’une pose sur terre-plein, l’entreprise prendra les dispositions  nécessaires de préparation de support pour réaliser une barrière anti humidité selon les prescriptions du NF DTU 53.2.  
L’entreprise installera les compléments de finition utiles disponibles auprès du fabricant  : plinthes, plinthes complètes ou plinthes décoratives PVC.  
  
Entretien :  
L’entreprise en charge du nettoyage des revêtements devra impérativement respecter  les protocoles d’entretien du fabricant.  La notice d’entretien devra être transmise par le présent lot revêtement de sol ou par le fabricant.  
  
  
  
*(1) L’extension de garantie peut s’appliquer à partir du 2e ML de Tapis de Propreté Coral® ou de la mise en place d’un système Nuway® selon trafic (voir conditions sur www.forbo-flooring.fr).*